

Vendredi 25 mars 2022

## DÉCLENCHEMENT DU FORFAIT ANTIPOLLUTION ET GRATUITÉ DU COVOITURAGE

Île-de-France Mobilités a décidé de déclencher le forfait « antipollution » sur l'ensemble du réseau de transports en commun d'Île-de-France Mobilités pour le week-end du 26 et 27 mars, et jusqu'à la fin de l'épisode de pollution.

En vente aux guichets et automates le jour même jusqu'à minuit au prix de **3,80€**, ce forfait est valable à partir de samedi 26 mars, sur une journée : de 5h du matin à 3h le lendemain (5h pour le Noctilien). Et ce jusqu'à la fin de l'épisode de pollution.

Il permet de voyager de manière illimitée dans toute l'Île-de-France, sur tous les modes de transport (métro, train-RER, bus, et tram), à l'exception de certaines dessertes directes d'aéroports (Orlyval, navettes Le Bus Direct Paris Aéroport, navettes VEA Disney) et des bus touristiques (OpenTour, Cars Rouges). Il donne accès à l'aéroport de Roissy via le train-RER B, Roissybus ou Filéo, et accès à l'aéroport d'Orly via Orlybus et Go C Paris (Orlyrail).

Ce titre est aussi chargeable sur passe Navigo, en gare et station, ou depuis un smartphone via l'application [Île-de-France Mobilités](#).

Plus d'informations sur le site Île-de-France Mobilités : [Forfait Antipollution | Île-de-France Mobilités \(iledefrance-mobilites.fr\)](#)

### Gratuité du covoiturage :

Le dispositif de gratuité du covoiturage d'Île-de-France Mobilités aux abonnés Navigo est étendu à **tous les Franciliens** sans conditions de ressources à hauteur de 2 trajets par jour depuis le site ou l'app Île-de-France mobilités.

[Plus d'information sur le covoiturage offert par Île-de-France Mobilités.](#)

### Circulation différenciée: les véhicules polluants interdits

Afin de réduire la pollution, le Préfet de Police a pris des mesures de restriction de circulation pour le 26 mars 2022 et jusqu'à la fin de l'épisode de pollution qui, selon les prévisions, pourrait ne pas arriver avant la fin du week-end, et la mise en place d'une circulation différenciée, prévues par la réglementation :

- Contournement de l'Île-de-France pour les poids-lourds
- Réduction de vitesse sur les grands axes autoroutiers franciliens
- Mise en place d'une circulation différenciée, interdisant notamment la circulation des véhicules Crit'air 5 (déjà interdits de 8h à 20h du lundi au vendredi à Paris), Crit'air 4 (véhicules immatriculés avant 2006 pour les diesel, et avant 1997 pour les essence) et jusqu'à Crit'air 3 inclus.

### Contacts presse :

Amélie Lange : [amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr](mailto:amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr) – 01 82 53 80 90 – 07 60 10 95 05

Sébastien Mabilie : [sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr](mailto:sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr) – 01 47 53 28 42 – 06 15 39 21 58

[www.iledefrance-mobilites.fr/presse](http://www.iledefrance-mobilites.fr/presse)

